

# RÉTROSPECTIVE ET ACTUALITÉ DE LA RÉHABILITATION (EN ALGÉRIE)

YASSINE OUAGUENI

Architecte restaurateur  
Enseignant à l'EPAU

« **Quand la fenêtre de  
l'illusion supplante la fenêtre  
de tous les jours** ».

Réhabiliter c'est redonner  
à la « vraie fenêtre » toute  
sa plénitude et veiller  
à trouver la juste place  
à la « fenêtre parabolique »  
de façon à assurer  
l'harmonie et l'intégrité  
de l'ensemble en dépassant  
la fausse idée selon laquelle  
le nouveau ne peut  
s'accommoder de l'ancien,  
et réciproquement. L'adage  
populaire nous enseigne  
que personne ne doit se  
sentir obligé de choisir entre  
sa mère et sa femme.  
On peut les aimer toutes  
les deux, chacune avec  
l'amour qui lui revient.



## 1.

L'apparition de la notion moderne de réhabilitation architecturale est relativement récente. Elle a un peu plus d'un demi siècle. Son origine remonte aux débats survenus inévitablement au lendemain de la deuxième guerre mondiale, lors de la reconstruction des centres historiques endommagés par les bombardements.

A l'heure de la reconstruction, face au désastre et à son étendue, la question de la condition sociale et hygiénique de l'habitat notamment dans les villes industrielles européennes, déjà portée à maturation par une expérience relativement longue à partir des premières tentatives utopiques du 19<sup>ème</sup> siècle, était naturellement transférée au registre des centres historiques, tant la condition marginale de ces derniers a atteint des niveaux de dégradation parfois assimilables à de véritables bidonvilles.

D'un autre côté, face aux dégâts occasionnés au cadre bâti historique et la montée du sentiment nationaliste durement éprouvé par l'occupation, le concept de patrimoine s'élargissait graduellement pour finir par contenir la notion de centre historique. Cependant, mû de considérations esthétiques empreintes d'idéalisme, que la culture romantique entretenait depuis plus d'un siècle, l'intéressement au bâti du centre historique, qui n'était pas sans parti pris, défendait la reconnaissance des modestes maisons historiques par leur assujettissement aux édifices émergents.

Il fallait attendre la première expérience réalisée à Côme (Italie)<sup>1</sup> en 1960 par Gianfranco CANIGGIA, pour qu'enfin le rôle exclusif de plan scénographique exaltant un monument, attribué à l'architecture dite abusivement «mineure», cède le pas à une vision innovante, plus réaliste et constructive qui réhabilite cette architecture dépréciée injustement en mettant en évidence son caractère structurant de la ville; autrement dit, son poids déterminant dans le conditionnement de la formation et les transformations successives de la ville.

Ainsi, son statut de figurant exaltant le monument dans les scènes urbaines commence à être rattrapé par sa réalité profonde en tant qu'héritage du passé et surtout en tant que bien culturel soumis à des adaptations spontanées continues exigeant des outils d'intervention spécifiques.

D'autres études suivront, notamment celle de Bologne qui fera de l'ombre à Côme grâce à la mise à disposition d'une tribune amplifiée soutenue par la conjoncture politique. A distance de trois décennies de l'expérience de réhabilitation du centre historique de Bologne, les protagonistes du projet reconnaissent dans les études de réhabilitation de Côme la source théorique de leurs analyses. Aussi, il est également utile et juste, de rappeler que les premiers signes d'intéressement à la problématique des centres historiques en Algérie, apparus essentiellement dans les études sur la Casbah d'Alger, sont redevables aux échos de Bologne grâce à la présence d'architectes italiens et polonais activant à la jeune Ecole Polytechnique d'Alger (EPAU) et auprès du COMEDOR<sup>2</sup>.

## 2.

La familiarisation inévitable avec la problématique des ensembles historiques habités, initiée depuis les années 70 par le biais d'architectes étrangers ayant exercé en Algérie comme enseignants ou professionnels, d'experts dépêchés par l'UNESCO<sup>3</sup>, particulièrement pour s'enquérir de l'état de santé de la Casbah afin de prodiguer la conduite à tenir à son égard, de la nombreuse littérature étrangère consacrée au thème qui nous préoccupe et qui était disponible dans les bibliothèques spécialisées de l'époque, ainsi que des articles de plus en plus nombreux de la presse nationale, a permis d'introduire en Algérie la vaste terminologie consacrée aux multiples actions susceptibles d'être menées sur le bâti existant. Certains termes ne seront pas nouveaux pour le contexte urbain d'un grand nombre de localités du nord du pays. Les années précédant l'indépendance de l'Algérie (1962) ont eu leurs « mots » même si souvent accompagnés de sentiment d'indifférence envers les tissus anciens. Comme aussi, dès l'indépendance acquise, d'autres préoccupations vont apparaître qui mettront sur le bas côté toute vision prospective de la ville et des centres anciens en laissant la libre initiative aux changements «capillaires». La fin des années 70 permettra de recadrer la question des villes et de leur devenir, non sans «prendre en considération» leurs centres anciens.

Ainsi, les termes «embellissement», «restructuration», «assainissement», «réaménagement», «rénovation», «revalorisation», «réhabilitation», «restauration», «requalification», «revitalisation», etc., font leur apparition progressive dans les différents programmes et plans d'urbanisme ainsi que les travaux de fins d'études des établissements chargés de la formation des architectes et urbanistes. Cependant, jusqu'à nos jours ils sont parfois utilisés avec légèreté, sans la rigueur requise à l'égard du sens de chaque terme et à ses différentes acceptations, et souvent au grès de la terminologie codifiée sous le poids de l'habitude par l'administration, notamment de l'administration chargée d'inscrire ou de financer des opérations programmées sur les quartiers existants.

Sans la prétention de vouloir tenter l'exposé rétrospectif des effets sur le terrain induits par l'amalgame cultivé dans l'usage des intitulés des opérations programmées et menées tant bien que mal depuis l'indépendance à nos jours, ni de présenter en cette occasion les définitions de l'ensemble des termes précisant la nature des actions envisageables sur le bâti, ou, du moins, ceux affins avec le domaine de la réhabilitation, il est primordial, face à la précipitation qui caractérise le pays, de s'accorder sur le sens des mots afin d'éviter tout risque compromettant les objectifs assignés visant la mise en valeur du patrimoine au point de conduire à des projets imparfaits et à des interventions conséquentes irréversibles et regrettables.

C'est en parcourant un article de presse<sup>4</sup>, consacré récemment à la Casbah d'Alger, que le danger de la manipulation désinvolte de la terminologie paraissait avec tout son poids. En effet, sans se soucier de la confusion semée entre la «réhabilitation» et la

« rénovation », l'auteur définissait la « réhabilitation » en opposition à la « restauration » en ces termes :

*« La réhabilitation est l'action d'intervenir sur un édifice ou site ancien non classé. On fait de la consolidation sans se soucier de l'authenticité. L'essentiel est de mettre en état de fonctionnement cet édifice (structurellement et fonctionnellement), et l'adapter aux nouvelles exigences du temps. On peut même se permettre de transformer cet édifice ».*

Cette définition, peu conforme au sens étymologique et à toutes les acceptions actuelles du terme « réhabilitation », et encore moins à sa portée conceptuelle et culturelle, laisse entendre la possibilité de sacrifier la dimension historique d'un ensemble architectural (jugé « inclassable »!)<sup>5</sup> pour satisfaire le seul aspect fonctionnel en ignorant délibérément les effets pervers pouvant être générés par l'incompatibilité. En bref, ici, le traitement réservé à un centre historique protégé au titre de la loi relative à la protection du patrimoine culturel, c'est-à-dire soumis au régime de secteur sauvegardé, telles la Casbah d'Alger ou la Vallée du M'zab, ne diffère aucunement de celui réservé à un ensemble périurbain né de l'anarchie contemporaine, tels Oued Ouchayah ou El Hamiz à Alger.

Une telle vue de l'esprit, allant à contre-courant des véritables objectifs recherchés par la réhabilitation de l'ancien bâti, que certains administrateurs de collectivités locales ont malheureusement adopté et tentent de concrétiser sur le patrimoine bâti, justifie notre souci d'accorder une importance à la clarification de la terminologie que nous utiliserons dans la présente communication.

Le terme réhabilitation indique, de façon générale, le recouvrement par nécessité (morale, économique ou esthétique)<sup>6</sup> d'un statut perdu ou d'un statut méritoire. Cette définition s'applique à des réalités diverses allant des conditions sociales intrinsèques à l'individu jusqu'aux objets et manifestations conçus à dessein pour agrémenter son environnement.

- Qu'il s'agisse d'un homme que la conjoncture politique de l'heure a déchu sur la base de considérations tactiques, au demeurant iniques, mais que le cours de l'histoire le lave de toute accusation et le rétablit dans le discours officiels ;
- Qu'il s'agisse d'une fête, tel *Yennayer*, ou encore une *ziara*, que les temps passés récents ont mis dans les oubliettes, mais auquel le sentiment populaire profond n'avait cessé d'exprimer son attachement grandissant à leur retour jusqu'à les affranchir de tous les préjugés et leur redonner la consécration de « fête populaire » ;
- Qu'il s'agisse de modestes objets que l'illusion de la modernité a momentanément déclassés, tels les ustensiles en terre cuite traditionnelle, mais que le goût populaire ne cesse de réintroduire dans la vie quotidienne, tout particulièrement à des occasions empreintes d'authenticité tel le mois de Ramadhan ;
- Qu'il s'agisse de cette discrète et chaleureuse maisonnette à patio, que les temps ont snobé, mais

que la formule de la maison individuelle, imposée par l'ouverture libérale actuelle, réinstaura même si sous la forme d'un timide caprice du maître de l'ouvrage ;

- Qu'il s'agisse de ces maisons anonymes de terre crue qui arpentent sans ostentation les rares vallées du Sahara que le destin a soumis aux prises du parpaing de ciment portland, qui ne cesse de les consumer, mais que de rares intellectuels consciencieux osent discrètement raccommoder afin de leur redonner, malgré le lourd discrédite cultivé à l'adresse de l'architecture ksourienne, ce statut bafoué de maison ;
- Qu'il s'agisse de cette myriade de choses que chacun de nous peut aisément identifier dans notre héritage mais que la conjoncture a injustement marginalisé et même combattu ou déclassé, on ne peut s'empêcher d'admettre que le plus souvent ces faits ou ces objets sont en fait plus victimes de nos préjugés que de leur état réel de décalage par rapport aux exigences des standards de l'heure, dans la mesure où leur existence est injustement considérée comme étant antinomique avec la conception que nous nous faisons aujourd'hui de la modernité.

En toute connaissance de la sévérité du verdict prononcé à l'égard d'une myriade d'objets et de faits hérités, il s'agit avant tout d'entendre la réhabilitation d'un bien culturel, à l'état matériel ou immatériel, en sa qualité de produit collectif mis au point pour répondre à un besoin existentiel ou spirituel, et dans lequel tout le savoir de la collectivité a été mis à contribution, comme étant un acte de reconduction des valeurs significatives de ce produit collectif auquel sont intégrés tous les aspects nécessaires en vue de son adaptation aux « exigences normatives » en vigueur.

En somme, pour reprendre l'idée de fond de l'auteur averti d'un article de presse<sup>7</sup>, la réhabilitation n'a de sens que pour des objets ou des faits, ayant statut de bien culturel ; autrement dit, la réhabilitation présuppose l'existence par le passé d'une « habilitation ». Cette dernière peut, au fil de l'évolution historique, s'avérer caduque et finir par imposer une « mise à jour ». Il est évidemment incorrect de prendre la « mise à jour » pour une « rénovation ». Car « rénover » dans le domaine du bâti implique la même démarche que celle véhiculée par l'expression usuelle « rénover sa garde robe » : c'est mettre tout à la poubelle pour s'offrir du clinquant neuf. Dès lors, nous pourrions dire « Adieu au patrimoine ». L'« habilitation » permet de délivrer le quitus donnant droit à la « réhabilitation » : comme, par exemple dans un ksar, extraire une maison de terre crue (autrefois expression consacrée du *faire* et de l'*habiter*) de sa condition actuelle de misère et d'abandon pour la hisser au niveau du statut de maison tel que défini par le standing en vigueur sans, toutefois, en altérer la substance architecturale ni porter préjudice aux maisons mitoyennes.

Comme aussi, il n'est point admis de confondre la réhabilitation avec les diverses actions d'entretien, qu'elles soient ordinaires ou extraordinaires : cureter des conduites d'eau, badigeonner les murs, ou exceptionnellement, refaire la couverture d'un toit

ou d'une terrasse, la conduite d'eau pluviale ou d'alimentation en eau potable, etc. relèvent de gestes réguliers (souvent saisonniers) faisant partie de la maintenance. En revanche, introduire le gaz ou l'électricité dans une ancienne maison, substituer la fosse sceptique par une adduction au réseau d'assainissement, transférer les toilettes de la cour, du balcon ou de la cage d'escalier commune, vers l'appartement; ou, d'une façon générale, combler une quelconque déficience en vue d'améliorer les conditions de vie des occupants en référence à un standing de maison défini collectivement par la tradition ou l'administration<sup>8</sup>, sont des opérations techniques circonscrites qui visent la réhabilitation.

La réfection et la rénovation partielles ne marquent pas des avancées concrètes à même de signifier l'évolution du « concept de maison »; leur but demeure le prolongement de l'existence de ce dernier. A la limite il est plus correct de parler d'entretien extraordinaire.

### 3.

Dans le domaine du bâti, la question de la réhabilitation s'impose comme action particulière au bâti résidentiel historique ayant un caractère ordinaire; c'est-à-dire, produit de la spontanéité collective en réponse à un besoin d'habiter codifié et partagé par la collectivité. En revanche, le palais, considéré comme résidence spéciale, représente une exception tant l'intention ayant guidé sa conception ne relève pas du sens commun attribué à la maison mais de la sensibilité particulière d'un individu (le maître de l'œuvre ou le commanditaire). Ainsi, en raison de son caractère exceptionnel de monument, le palais ne peut, au cas où il nécessite une intervention importante, s'accommoder de la réhabilitation, mais plutôt d'une restauration dont l'objectif principal vise le rétablissement des caractères architecturaux permettant une meilleure lisibilité de son témoignage exceptionnel sur le savoir-faire et la sensibilité architecturale propres à une époque. Car, bien entendu, il n'est pas raisonnable de tenter de reconduire un grand nombre de fonctions propres au palais que l'histoire a définitivement déclassé. Avec une légère ironie, mais juste par souci d'illustrer au mieux l'inadéquation de la réhabilitation avec le caractère monumental du palais auquel il convient d'appliquer l'outil de la restauration, cela peut laisser entendre la réinstallation des anciens occupants et leurs suites royales. Il est difficile d'imaginer le retour du Dey d'Alger à la Citadelle et de Louis XIV ou de Louis XVI au château de Versailles.

Par ailleurs, ce serait incorrect de croire que la restauration est un outil spécifique aux choses ayant une beauté exceptionnelle.

Il faut remarquer que les discrètes et modestes maisons, qui façonnent les tissus des quartiers anciens des villes historiques algériennes, ne sont pas privées de valeurs esthétiques. Contrairement à l'édifice monumental, elles expriment une forme d'esthétique qui n'est perçue qu'à condition de reconnaître la possibilité de produire une œuvre de qualité artistique à travers non plus un individu doué, mais une collectivité. Dès lors, il n'est plus

dépourvu de signification de dire qu'une maison ou une ruelle soit belle, ou encore, une ville soit belle. Car au fond, une culture, aussi modeste soit-elle, peut surprendre par sa capacité collective à exprimer le goût esthétique dans des objets familiers, simples et dénués de toute prétention, telle la maison. Ghardaïa, la Casbah d'Alger et tant d'autres centres historiques, en donnent la preuve et la leçon d'humilité et de cohésion sociale ayant prévalu pour atteindre un si haut niveau d'expression artistique collective.

En conclusion il n'est point rhétorique et sans intérêt de dire que la restauration n'est pas plus noble que la réhabilitation; comme aussi, il est permis de dire que les monuments ne peuvent pas être plus important que la masse des maisons d'une ville. Car, il est plus facile de fréquenter une ville aux maisons réhabilitées et bien entretenues avec des monuments en ruine que le contraire.

### 4.

Après une brève et modeste analyse, qui nous a permis de lever certains équivoques sur la signification de la réhabilitation, en général, et d'apprécier l'acception qu'elle recouvre dans son application au domaine du bâti, il paraît opportun d'apporter des précisions supplémentaires en rapport au contexte actuel de l'Algérie.

Tout d'abord faisons remarquer que la réhabilitation est une opération technique qui s'effectue sur un bien culturel, mais qui reste soumise à la conditionnalité préalable d'une autre forme de réhabilitation, de nature culturelle, qui vise la reconnaissance du bien culturel en question par la volonté de le rétablir dans le contexte actuel. On peut parler de deux niveaux de la réhabilitation: le premier, produit l'intention, et le second, garantit sa réalisation. En substance, il s'agit de deux formes de réhabilitation qu'on peut résumer ainsi:

- **La réhabilitation subjective** relève de la sensibilité culturelle, dans la mesure où elle est extrinsèque au bâti et agit sur les hommes (sujets), et présente le résultat sous la forme d'une conviction collective qui reconnaît à l'héritage historique des valeurs dignes d'être conservées pour être réutilisées. Le but de la réhabilitation subjective, quand celle-ci perd ses mécanismes spontanés notamment dans des situations de crise culturelle, est justement la réappropriation de ces mêmes mécanismes dans un cadre réfléchi afin d'assurer la continuité et la stabilité au développement culturel local et le préserver des dérives éventuelles de la mondialisation.

Dans des moments de crise culturelle, plus précisément de crise identitaire, la mise en place des outils et la durée du chantier de réhabilitation peuvent parfois requérir des temps mesurables en génération.

Cependant, la production de référents tangibles peut sans doute aider à l'accélération du processus de crédibilisation de la capacité du patrimoine historique à faire sienne « la modernité ». Un mauvais exemple peut aussi entraîner l'effet inverse.

Les motivations devant guider la réhabilitation subjective dans sa forme la plus accomplie ne peuvent se limiter à un seul des aspects évoqués, c'est-à-dire « économique », « éthique » ou « esthétique ». L'ensemble des aspects est pris en considération de façon indissociable, dans une vision globale, cohérente et unitaire.

- **La réhabilitation objective** est la traduction concrète de la préalable réhabilitation subjective. C'est une intervention menée sur un bien culturel (Objet) en vue de le doter des commodités modernes nécessaires en prenant le soin d'éviter l'altération de ses valeurs authentiques. Une telle opération n'a de chance de réussir qu'en s'assurant d'avoir réuni, non seulement des techniciens compétents ayant une maîtrise parfaite des matériaux et des techniques de constructions aussi bien traditionnelles que modernes, mais aussi des architectes ayant une bonne préparation culturelle et une connaissance appréciable de l'histoire des typologies des édifices faisant l'objet d'une réhabilitation. Il va de soi que les remarques émises sur l'édifice sont aussi valables et s'appliquent à l'échelle du tissu d'une ville. Les exemples illustrant l'anachronisme de maisons et de quartiers constituant des foyers marginalisés dans certains organismes urbains sont nombreux. Ces quartiers, caractérisés par une vie sociale dégradée, sont identifiables dans des centres anciens ou des banlieues résultant d'une croissance rapide récente. Dès lors la réhabilitation objective s'impose comme la conciliation incontournable de la nécessité d'améliorer les conditions de vie des habitants avec l'exigence de conserver les valeurs architecturales et urbaines inscrites dans la typologie du bâti et des tissus.

Sur le plan pédagogique, quand la réhabilitation objective est menée correctement sur un édifice ou un quartier et donne lieu à un résultat satisfaisant, elle produit par contrecoup un effet d'émulation profitable au chantier de la réhabilitation subjective.

### **Pourquoi est-il aussi important de parler de réhabilitation subjective ?**

C'est certainement face au sort réservé à cette architecture traditionnelle appauvrie, qui s'enlise de plus en plus dans l'oubli et que le béton engloutit chaque jour un peu plus. Héritage collectif, façonné par plusieurs générations à travers les siècles, elle subit les affres des jugements en supportant mal l'attribution de nombreuses appellations empreintes d'acceptions dévalorisantes : « Architecture « mineure » (opposée à l'architecture « majeure »), « Architecture sans architecte » (opposée à l'architecture d'auteur), « Architecture vernaculaire » (opposé à l'architecture « universelle »), « Architecture traditionnelle » (opposée à la « modernité »).

Il est plus correcte de dissocier les deux formes de la réhabilitation du bâti, même si au fond elles demeurent liées par une logique de causalité : que l'état de dégradation du bâti traditionnel n'est en fait que la conséquence d'un jugement dont le verdict est son abandon.

Dès lors, il est plus approprié de parler de réhabilitation comme étant une opération à mener simultanément dans deux directions différentes, à l'adresse de la substance physique du bâti et à l'adresse des acteurs sociaux. En somme, « réhabilitation du bâti » (réhabilitation technique) et « réhabilitation culturelle » (réhabilitation psychologique) sont en réalité indissociables et conditionnent simultanément les effets du credo selon lequel « le patrimoine est l'affaire de tous ».

La reconsidération de la vraie valeur de cette architecture dépréciée injustement, c'est-à-dire sa réhabilitation aux yeux des usagers et surtout des responsables des administrations locales, nécessite de rappeler succinctement son importance fondamentale dans la formation et la représentation de la « civilisation ».

D'abord, il faut lever l'anathème d'architecture « mineure » conférée par opposition à l'Architecture (avec « A » majuscule) qui désigne le bâti exceptionnel par l'émergence de ses formes et la complexité de ses fonctions. L'architecture considérée mineure est en fait un « bâti de base », en ce sens qu'elle est à chaque fois, moment par moment, au fil de l'histoire, à l'origine de l'architecture dite majeure ; du moins dans le sens strictement chronologique.

Par ailleurs, l'on est tenté de lui attribuer le qualificatif « majeure » en considération de son importance quantitative et sa force structurante dans la formation des villes. Car faut-il le préciser, bien que les éléments dominants de la ville soient les monuments et pour autant la tradition leur accorde une attention particulière au point de les ériger en symbole de la ville à laquelle ils appartiennent, il n'en demeure pas moins que dans les faits ceux qui font la ville sont les maisons, ces constructions chargées d'intelligence populaire et pleines d'humilité.

## **5.**

La réhabilitation, telle que définie plus haut, concerne naturellement toutes les catégories de biens culturels accusant un décalage par rapport au niveau atteint par le concept ou la notion qui les qualifie dans un système culturel en évolution<sup>9</sup>.

Donc, un bien culturel, matériel ou immatériel (tangible ou intangible), couvrant toutes les échelles dimensionnelles (de l'objet mobilier au territoire), ne peut s'empêcher en tant que produit synthétique d'être jugé et remis en cause moment par moment, dans un espace culturel donné, et subir si cela s'avère nécessaire les améliorations utiles afin de le ramener vers une réponse-configuration nouvelle, stable et conforme aux aspirations collectives (culturelles).

Le référent sur lequel se base l'acte de « réhabilitation » est un fait consensuel (de nos jours on dira « démocratique ») qui se veut fortement ancré dans la réalité du lieu, son lieu.

La mondialisation aidant, parfois sous l'effet de mimétisme, ce référent opère un glissement du type<sup>10</sup> vers le modèle au travers un simple emprunt à une autre culture considérée « supérieure ». Dès lors les risques de dérive, encouragés par l'attitude qui tend à exalter

*l'Apparaître* devant *l'Être*, autrement dit de la forme face au contenu, constituent un problème sérieux qui révèle la nature délicate de l'acte de réhabilitation en raison de sa réalité culturelle fondamentale.

En toute connaissance de cette situation, qui relève de toute évidence de la stabilité culturelle d'une société, il arrive souvent dans la gestion de projets destinés à la mise en valeur du patrimoine (matériel ou immatériel) de déclarer que la réussite d'une opération de restauration d'un bien culturel exige systématiquement le préalable de la restauration de dix esprits, tant l'idée de restauration ou de réhabilitation se confond avec le désir puissant de vouloir ressembler coûte que coûte à autrui. Comme quoi, la réhabilitation du bâti est le plus souvent sujette à des interprétations la réduisant à une simple opération d'habillage ou de substitution par des édifices analogues empruntés au bâti actuellement en vogue en Europe. Le cas des édifices du 19<sup>ème</sup> siècle en est l'exemple le plus emblématique.

Bien plus que les quartiers anciens, les modestes édifices résidentiels de la médina ou du 19<sup>ème</sup> siècle européen, contrairement à ce que pensent beaucoup d'entre nous, sont attentivement surveillés par une spéculation aux aguets mais non encore franchement déclarée. Des bâtiments historiques sont parfois sacrifiés sur la base d'une seule défaillance, sans considération critique de l'ensemble des aspects caractérisant un édifice ou un quartier en soi et par rapport à l'organisme urbain.

Sur les centres historiques, privilégiés souvent par leur position au cœur de la ville qui leur confère une plus-value importante, pesait et pèse toujours la menace de la spéculation qui ne voit que la valeur foncière. Il est inutile de citer des exemples tant ils sont nombreux à travers le monde et nombreuses sont les marques laissées dans pratiquement toutes les villes historiques.

L'important est de prendre conscience de ce fléau et d'en mesurer sa capacité de nuisance surtout en l'absence d'une réglementation claire qui puisse endiguer son avidité et la canaliser vers des actions jugées d'utilité publique.

Sur le plan méthodologique, en vue d'établir un diagnostic juste envers tous les aspects constituant un bâti, la référence à la trilogie vitruvienne (*utilitas*/fonctionnalité, *firmitas*/solidité et *venustas*/lisibilité) peut éclairer le jugement et aider à prendre la décision sur le devenir d'un édifice ou d'un quartier pris dans le collimateur d'un nouveau projet d'aménagement.

L'aspect fonctionnel est sans doute le plus courant et le plus évident. Mais il ne peut être l'unique aspect déterminant dans la décision à prendre pour sa récupération ou sa démolition. Sa typologie et ses qualités architecturales témoignant d'un savoir-faire peuvent jouer en faveur de sa conservation et son éventuelle reconversion. C'est le cas des modestes maisons situées dans le centre historique. Elles sont sujettes à des mutations continues de leur adaptation aux exigences nouvelles. Ce sont généralement les espaces de cuisine et les sanitaires (Salle de bains et WC) qui font l'objet d'améliorations ; l'adaptation perpétuelle de ces dernières à l'intérieur de la maison atteste de leur récente introduction dans celle-ci.

Concernant les quartiers anciens, l'aspect fonctionnel se traduit par des adéquations au nouveau rôle conféré à la suite des mutations morphologiques subies par l'organisme urbain. Un quartier périphérique peut devenir un lieu d'hypercentralité suite à une croissance urbaine par dédoublement. Donc, nombreux les édifices qui seront démolis au vu de leur incapacité typologique à contenir le nouveau rôle attribué. Certains édifices peuvent trouver une fin heureuse par des opérations de reconversion.

Le cas du quartier du Hamma à Alger en est l'exemple parfait de la renonciation à l'esprit critique, à l'évaluation attentive de la possibilité de conserver la continuité et l'unité urbaine d'Alger. Un des plus prestigieux bureaux d'études, autrefois étatique, n'a pas trouvé mieux que de pratiquer la « table rase ». Les abattoirs, témoignage d'une archéologie industrielle du 19<sup>ème</sup> siècle, offrent dans leur ensemble la configuration d'un village harmonieux ayant toutes les qualités formelles et fonctionnelles pour atténuer l'effet exaspérant des tours prévues dans tout le quartier et serviraient de centre de détente pour accueillir les milliers de personnes activant dans ces autres « villages verticaux » abritant des bureaux.

Sur le plan de la stabilité constructive la réhabilitation se traduit tout simplement par la réutilisation des matériaux, des techniques et des structures héritées en les faisant correspondre aux exigences actuelles. On peut citer, à titre d'exemple, la mise en adéquation des bâtiments et des quartiers à la norme parasismique ou, quand celle-ci sera en vigueur en Algérie, l'accessibilité des bâtiments publics aux handicapés.

## 6. L'EXPÉRIENCE ALGÉRIENNE FACE AU PATRIMOINE BÂTI HISTORIQUE

En raison de l'étendue et de la diversité du « patrimoine bâti de base » et, surtout, de l'improvisation qui caractérise le choix des projets et les contenus de ces mêmes projets, il n'est pas permis aujourd'hui de dresser un tableau analytique des interventions programmées et/ou réalisées aptes à nous révéler l'existence d'une quelconque stratégie de réhabilitation. Tout au plus, des observations menées au cas par cas, régions par régions, peuvent nous renseigner sur l'état de santé de la réhabilitation subjective et le niveau de maîtrise de la réhabilitation objective à travers les quelques opérations réalisées.

Une autre analyse effectuée en rapport à la législation existante<sup>11</sup> peut également apporter son lot d'éclaircissements sur la réelle place consacrée à la réhabilitation en Algérie. En effet, les textes législatifs produits à ce jour couvrent de façon relativement satisfaisante la large et complexe problématique de la récupération par la mise en valeur du patrimoine bâti historique protégé. La question des tissus non protégés au titre de la loi sur le patrimoine représente le point faible du système législatif algérien. Car aucune nuance n'est introduite par les autres textes inhérents à l'urbanisme en général (PDAU et POS) permettant de reconnaître toutefois des qualités urbaines et architecturales à des ensembles existants.

La sensibilité culturelle est souvent mise à l'écart même si les plans d'aménagement sortent des mains des hommes de l'art. Ainsi, des quartiers de grande qualité urbaine mais non protégés explicitement au titre de la loi sur le patrimoine, tel le tissu de la rue Chaïb Ahmed (ex rue Tanger) à Alger, font l'objet de démolitions systématiques dès la manifestation de la moindre faiblesse statique d'un immeuble.

Pour l'instant, nous nous contenterons de donner un aperçu sur les diverses acceptions de la réhabilitation telles que formulées dans le concret à travers des exemples significatifs recueillis dans différentes régions du territoire national.

Déjà, il est important de noter que plusieurs opérations inscrites sous l'intitulé d'étude de « plan de sauvegarde », ont été lancées avant même que ne soit publié le décret exécutif relatif à l'établissement du plan permanent de sauvegarde.

Ceci semble indiquer une forme de précipitation qui aura comme conséquence la production de plusieurs études dépourvues des conditions minimales devant garantir leur faisabilité en raison, notamment, de l'absence d'ancrage juridique.

Les diverses tentatives de formulation des études de sauvegarde, produites pour des motifs administratifs liées aux procédures d'approbation à l'intérieur du cadre du Plan d'occupation des sols (POS) en vigueur, ont vite fait de désenchanter de nombreux gestionnaires et associations culturelles engagées dans la préservation des centres historiques. Car, au-delà de l'aspect strictement réglementaire qui exige toutefois une connaissance assez approfondie de connaissance des valeurs architecturales et urbaines, donc d'une analyse rigoureuse généralement irrecevable dans le cadre des études d'un POS, la question de l'identité de l'acteur principal à qui échoie la responsabilité de garantir la préservation de la qualité patrimoniale par le contrôle permanent, n'est pas explicitée dans les contenus du POS concernant l'approbation et le suivi de la mise en œuvre des études spécifiques élaborées.

Ainsi, enfermé dans la « camisole » du POS, les valeurs architecturales et urbaines pour lesquelles le secteur sauvegardé a été institué se voient étouffées par la menace réelle de la rénovation. En effet, la Vallée du M'zab et la Casbah d'Alger (inscrites sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO) ont eu à vivre de façon malheureuse et parfois violente les contradictions résultant de l'application du POS, d'un instrument codifié inapproprié destiné en général à agir sans égard particulier aux valeurs historiques architecturales et urbaines.

Depuis 2003, la Casbah d'Alger et la Vallée du M'zab sont érigés en secteurs sauvegardés et bénéficient naturellement d'une étude devant produire les orientations et les règles visant la protection et la mise en valeur (Le plan permanent de sauvegarde et de mise en valeur du secteur sauvegardé: PPSMSS). D'autres villes ont suivi, telles Constantine, Dellys et Ténès. Parallèlement, les centres historiques (médiinas et ksours), autrefois classés sous la catégorie de « monument » ou de « site historique », ou encore de « site naturel<sup>12</sup> », ne tarderont pas à rejoindre le statut de secteur sauvegardé afin de bénéficier des mesures de protection appropriées.

## **A) CONTRIBUTION DE L'EXPÉRIENCE MENÉE À LA CITADELLE D'ALGER À LA RÉHABILITATION DES MATÉRIAUX ET DES TECHNIQUES TRADITIONNELLES.**

Les travaux de restauration de la Citadelle, actuellement en cours, se confrontent à un sérieux problème de disponibilité en matériaux traditionnels. Des filières entières, qui alimentaient par le passé la construction traditionnelle dans l'Algérois, ont disparu peu à peu pour céder la place au ciment portland dans toutes ses applications, aux peintures vinyliques et laquées, à l'aluminium, à l'acier et à la matière plastique.

Ainsi, le robuste et résistant thuya, employé dans la confection de planchers et de la menuiserie exposée aux intempéries, qui couvrait de larges étendues de forêts du centre de l'Algérie aux limites de sa frontière ouest, est réduit de nos jours à quelques rares individus. Malheureusement, suite à l'exploitation séculaire de cette essence dans la construction de quasiment l'ensemble du bâti du Tell et des Hauts Plateaux, ainsi que l'alimentation des chantiers navals qui ont fait d'El Djazaïr une force maritime dans les siècles passés, non sans rappeler les malheureux incendies provoqués durant la guerre de libération nationale, aucun plan de régénérescence de l'espèce n'a été programmé à ce jour. Les contacts fréquents entrepris avec les services des forêts et du Centre national de recherche forestière (INRF) se poursuivent et doivent en principe aboutir à une convention avec les services du patrimoine du Ministère de la culture afin d'étudier la possibilité de produire à moyen terme le bois nécessaire à l'entretien et la revalorisation d'un grand nombre de centres historiques.

Cette réhabilitation du thuya, en raison aussi de son exceptionnelle durabilité dans la construction, est également élargie à d'autres bois utilisés également dans la construction, tels le chêne vert, le chêne zen, le cèdre et l'olivier.

La question de la disponibilité des bois de construction traditionnelle dans la restauration de la Citadelle et la réhabilitation de la Casbah se pose de façon lancinante. Elle requiert cependant une démarche qui dépasse largement l'acte de restauration en soi. Il s'agit de la réhabilitation d'une filière de production que les temps ont réduite à néant en les substituant par un marché d'importation inadapté aux exigences de la restauration.

Quand l'analyse des matériaux de maçonnerie avait déterminé dans les différents mortiers la présence de brique pilée, de sable, de terre et de chaux aérienne, les rares chantiers de restauration ouverts dans l'Algérois se refusaient l'utilisation de mortiers de chaux. Le préjugé était tenace. Seul le ciment portland, ou à la limite le mortier bâtard, avait de crédit aux yeux des architectes et des entrepreneurs. A la suite des essais concluants réalisés à la Citadelle, il fallait passer à l'action en lançant le slogan: « Dans une année plus un sac de ciment portland à la Casbah d'Alger ». Chose dite et chose faite; les architectes autrefois récalcitrants vantent aujourd'hui les bienfaits de la chaux, même si toutefois beaucoup de chemin reste à faire pour convaincre définitivement ceux qui continuent à ajouter discrètement de la poudre de ciment portland

au mortier de chaux et ceux qui veulent ignorer la différence entre la chaux hydraulique et aérienne.

L'une des expériences les plus intéressantes menée à la Citadelle demeure le choix de stratégie adoptée pour porter vers la Casbah d'Alger l'application des résultats obtenus après plus de six mois d'analyse et d'essais effectués par des volontaires<sup>13</sup> sur les murs dénudés de la poudrière de la Citadelle. Ayant pleine connaissance des préjugés sur la chaux cultivés par les techniciens, il paraissait judicieux de profiter d'un autre préjugé, selon lequel un étranger, notamment un européen, est plus crédible qu'un local, pour engager les mérites de la chaux au cœur de la Casbah. Ce fût fait grâce à la collaboration d'un proche artisan belge d'origine suisse qui a pris en main l'animation de plusieurs stages sur la chaux à l'attention de plusieurs ouvriers et architectes.

Ainsi exorcisée, la chaux retrouve peu à peu ses lettres de noblesse. Mais la durabilité de ces bonnes intentions ne peut être assurée si le ministère de l'industrie n'apporte pas sa contribution en encourageant le développement de la production traditionnelle de la chaux aérienne et en annonçant des mesures incitatives pour intéresser les investisseurs à la production de la chaux aérienne.

Car au fond, la réintroduction de la chaux aérienne n'est pas seulement une question d'esthétique, beaucoup de bienfaits sont reconnus à ce matériau miraculeux. Citons, à titre d'exemple son effet aseptisant. Autrefois tous les espaces domestiques, communautaires et publics étaient badigeonnés régulièrement, à chaque fin de printemps ou au début de chaque été. Ainsi, malgré l'humidité qui caractérise Alger, le développement des acariens était tenu sous contrôle. L'air de la Casbah était propre. De nos jours, l'abandon de la chaux au profit de la peinture vinylique et de la laque a certainement conduit à la prolifération des acariens. Faut-il attribuer le développement important d'allergies de forme asthmatique auprès des enfants de la Casbah au fait d'avoir abandonné l'usage régulier de la chaux ? Cette question mérite d'être traitée par les services sanitaires d'Alger.

Un autre matériau important, par la présence de sa quantité dans les différentes structures de la Citadelle, est la brique de terre cuite. Extrêmement rare sur le marché, car supplantée par la brique creuse et la brique trouée de plus en plus disponibles auprès des briqueteries modernes, la brique pleine de terre cuite traditionnelle est le cas qui illustre le mieux le processus de réhabilitation d'un matériau de construction traditionnel à la Casbah d'Alger.

Tout autour d'Alger, sur un rayon de plus de 400 km, toutes les briqueteries modernes ont focalisé leur production en fonction de la demande sur les seules briques creuses standard. Le seul atelier artisanal encore ouvert se trouve à El Kseur, à 200 km environ d'Alger. Lors de la première visite il s'apprêtait à reconvertir son activité tant la demande avait atteint un niveau quasiment nul. Des promesses et des engagements ont été avancées de notre part pour lui assurer des commandes importantes et régulières. Très vite l'atelier a repris ses activités et en moins d'une année, tant les commandes arrivaient aussi de la Casbah d'Alger, s'est développait une floraison de

producteurs de briques de terre cuite traditionnelle dans toute la contrée. Aujourd'hui, la tuile de terre cuite non émaillée fait son apparition grâce au marché recréé et redynamisé avec les travaux de la Citadelle et quelques particuliers habitant la Casbah d'Alger.

Des collègues restaurateurs exerçant dans d'autres villes au nord du pays réclament des adresses de fournisseurs en matériaux traditionnels et tentent de reproduire l'idée dans leurs régions respectives.

Cependant, les résultats obtenus dans la réanimation de certaines filières productrices de matériaux traditionnels sont assurément d'une importance capitale pour répondre aux problèmes d'ordre esthétique et technique de la restauration de la Citadelle d'Alger, telles, par exemple, garantir l'homogénéisation des structures afin d'assurer un comportement unitaire en cas de séisme et l'adhérence des mortiers à base de chaux aérienne. Mais ces résultats sont aussi l'espoir vivant, la preuve concrète des qualités surprenantes des matériaux traditionnels, dont les techniques de leur production et leur mise en œuvre traditionnelles sont facilement maîtrisables, qu'il convient de re-capitaliser, non seulement pour prendre en charge la réhabilitation des centres historiques en Algérie, mais également le moyen par lequel il devient judicieux de gagner son indépendance économique et de renouer avec le goût esthétique en envisageant leur emploi dans la construction des nouveaux logements.

Malheureusement, bien que le discours officiel soit explicitement élogieux à l'adresse du « développement durable » (c'est-à-dire, la recherche de garanties dans ce qu'il y a de plus sûr, et qu'il est identifiable dans la « culture traditionnelle ») le terrain montre un autre revers qui tente de mettre au même pied d'égalité la démarche spécifique de la restauration monumentale avec la réhabilitation d'un centre historique, et ces dernières avec celle de la réalisation d'un nouveau quartier. Dans cette optique étriquée le patrimoine fait souvent les frais de la précipitation et des contradictions résultant de la volonté délibérée de certains responsables intéressés plus par l'apparaître que par la réhabilitation ou la restauration authentiques du patrimoine.

## **B) LES INITIATIVES LOUABLES DES OFFICES DES PARCS NATIONAUX DE L'AHAGGAR ET DU TASSILI**

Dans les programmes de déploiement des offices sur les territoires des deux parcs de l'Ahaggar et du Tassili, il est prévu de réaliser un nombre considérable d'infrastructures, notamment de poste de contrôle et de surveillance dotés en plus de services au profit des populations locales (musée, bibliothèque, etc.). Après avoir mis fin à la reproduction de la typologie des « huttes », considérée autrefois comme expression architecturale la plus adaptée au paysage du Grand Sud sur la base de considérations exclusivement touristiques, l'administration des offices engage un programme de construction où il est question de produire une architecture en référence au bâti traditionnel représentatif du plus haut niveau culturel local. A ces bâtiments réalisés avec les matériaux et les techniques traditionnelles locaux seront intégrées toutes les commodités modernes nécessaires mais



non polluantes (panneau solaire, fosse sceptique écologique, citernes d'eau, etc.). L'expérience des parcs nationaux de l'Ahaggar et du Tassili a permis d'apporter une clarification importante à la distinction des notions de « nouveau » et de « différent » en montrant par des exemples concrets que le « nouveau » ne peut être produit que par l'ancien ; et que le « différent » ne peut désormais éviter de s'identifier dans le produit ramenée d'ailleurs.

### C) LE CACHE-MISÈRE COMME MOYEN D'EMBELLISSEMENT ET DE RÉHABILITATION DE L'ARCHITECTURE SAHARIENNE.

En ces temps court un fléau des plus ambigus et des plus controverses. Il s'agit d'une tendance, typiquement saharienne, qui consiste à habiller pudiquement les modestes façades de maisons à cour en terre crue situées sur les rues principales d'un grand nombre de ksour et de villages du Sahara, en plaquant dessus une paroi en brique de ciment. Tout porte à croire que Bechar, In Salah, Tamanrasset Illizi, et tant d'autres villes grandes et moyennes du Sahara, se sont donnés le mot pour s'accorder sur l'adoption d'une nouvelle attitude, à l'allure se voulant officielle, envers le patrimoine bâti de base saharien.

S'agit-il d'une opération de réhabilitation ? Non. Bien au contraire, le rideau de ciment, bien que brodé en surface aux couleurs locales, confirme la négation du droit à la réhabilitation de ce modeste bâti. Ces opérations de maquillage massif sont peut-être motivées par des intentions nobles, mais tout compte fait, elles agissent parfaitement dans le sens opposé d'une réhabilitation, qu'elle soit subjective ou objective.

Beaucoup d'autres exemples d'actions menées en direction du bâti historique peuvent être cités et discutés. Mais il est encore difficile, pour l'instant, de trouver un exemple satisfaisant de réhabilitation d'un ensemble d'édifices. Car la réhabilitation subjective agit sur des niveaux différents et à des degrés différents. Il semble que la conscience collective réclamant la revalorisation du patrimoine bâti (anciens et de la période coloniale) constituant les centres historiques, a gagné beaucoup de terrain depuis l'indépendance à ce jour. Mais dans la réalité du terrain, les contradictions ne manquent pas de sauter aux yeux en mettant en évidence la disparité des objectifs véhiculés par chacun des acteurs impliqués directement dans le devenir des centres historiques. Quant au bâti, s'il ne témoigne pas de la violence des pioches des démolisseurs, il ne peut qu'illustrer le goût pour une forme d'embellissement que la culture populaire locale a toujours su juger sans détour par un proverbe résonnant comme une sentence : « Toi le bien paré à l'extérieur, quel est ton état à l'intérieur ? ».

Par ailleurs, s'il est permis de conclure avec un espoir mesuré, cette envolée salutaire pour le devenir du patrimoine architectural, rural et urbain, enclenchée par la production d'une législation significative, ne peut cependant constituer à elle seule la garantie suffisante pouvant mettre le patrimoine à l'abri des atteintes. Une autre forme de barbarie, parfois encouragée par les deniers de l'Etat, que nous devons craindre à cause de ses effets pernicieux car camouflés par des discours

et des images ramenées d'ailleurs et soigneusement peintes, s'attaque à la substance authentique et peut venir paradoxalement de ceux-là même qui clament la préservation du patrimoine bâti historique.

### NOTES

- 1 BROCK Ingrid : « Côme », In : *Urbanisme et rénovation urbaine. Modernisation du centre historique à l'étranger (France, Grande Bretagne, Hollande, Italie, Pologne, Tchécoslovaquie, Autriche, Hongrie)*, Ministère fédéral de l'Aménagement du territoire, de la construction et de l'urbanisme, n.02-002, Coll. « Développement urbain », Allemagne, 1974, pp.182-191.  
CANIGGIA Gianfranco : *Lettura di una città : Como*. Préface de Saverio MURATORI, Centro Studi di Storia Urbanistica, Rome, 1963, 2<sup>e</sup> éd. Edizioni New Press, Côme, 1984, 62 p.; et « Indagine storico tipologica sulla Città Murata », In : *La città Murata di Como*, Atti della ricerca promossa dall'Amministrazione Comunale negli anni 1968 et 1969, Commune de Côme, 1970, pp.117-140.
- 2 COMEDOR : Comité permanent d'études de développement et d'organisation. Une convention internationale fut signée en 1979 avec l'Unesco. Le COMEDOR a produit en 1981, avec l'assistance d'un expert permanent de l'UNESCO, le « Projet de revalorisation de la Casbah d'Alger ».
- 3 Voir à ce propos : Yassine OUAGUENI, « La prise en charge du centre historique d'El Djazaïr, un chantier en devenir », in : *Patrimoine et développement durable dans les villes historiques du Maghreb contemporain. Enjeux, diagnostics et recommandations*, Ed. UNESCO, Rabat, 2003, pp.127-137.
- 4 « Horizons » (Quotidien national), 2007
- 5 En Algérie, le classement d'un bien immobilier, en tant que mesure de protection, est appliqué à l'architecture monumentale; en revanche, la catégorie des ensembles bâtis bénéficie d'une autre forme de classement – le secteur sauvegardé – en raison de la problématique qui caractérise sa condition de bien culturel soumise à une évolution continue. On verra plus loin que le classement, ou la création d'un secteur sauvegardé, est déjà une forme de réhabilitation, certes non incidente directement sur la consistance physique de l'édifice, mais constitue un préalable à toute intervention du fait d'exiger la reconnaissance culturelle des valeurs de ce même édifice que le cours de l'histoire a marginalisé.
- 6 La nécessité de réhabiliter peut être motivée par des considérations d'ordre économique (investissement d'une promotion immobilière, ou à titre personnel, afin d'augmenter la plus-value d'un bien destiné à la mise en vente, etc.), éthique (politique sociale d'un Etat; sentiment d'attachement manifesté à l'égard d'un bien familial hérité, etc.) ou esthétique (amélioration de son propre cadre de vie par l'initiative personnelle).
- 7 « Vieux bâti. Pour réhabiliter, il faut habiter », de AHCÈNE TADRIST (Ancien directeur général du CTC Centre), in *El Watan* du 13 mai 2008.
- 8 En général, la normative appliquée par les administrations locales découle essentiellement de la tradition de faire et d'habiter propre à une aire culturelle.
- 9 Un exemple significatif de bien culturel nécessitant une réhabilitation est le territoire. Cf. Y. OUAGUENI, « La réhabilitation du territoire à travers le dépassement des déséquilibres structurels introduits par la colonisation », Communication donnée à la 1ère Conférence régionale Euro-méditerranéenne sur l'« Architecture traditionnelle méditerranéenne. Présent et futur », Barcelone, du 12 au 15 juillet 2007, Publiée dans Actes de la rencontre, Ed. Col·legi d'Aparelladors i Arquitectes Tècnics de Barcelona pour le consortium Rehabimed, Barcelone 2007, pp.174-176.
- 10 Ici le « type » n'est pas un schéma, tel que défini par Antoine CHRYSTOSTOME QUATREMÈRE DE QUINCY (Dictionnaire d'architecture, Ed. Panckoucke, 3 vols., Paris, 1788/1825), mais une réalité

concrète représentant une réponse collective codifiée qu'une culturelle produit et reproduit spontanément tant que la formulation du besoin demeure inchangée. La culture d'une société s'apprécie par les types, ou mieux la « typologie », que celle-ci élabore en tant que réponses aux problèmes de différentes natures (existentiels, spirituels, etc.) auxquels elle se confronte. Les manifestations, les formes matérialisées que ces types prennent constituent la civilisation.

- 11 Il s'agit de Loi n° 98-04 du 15 juin 1998 relative à la protection du patrimoine culturel rédigée par Rachida ZADEM ; et des différents textes d'application élaborés sous sa conduite, notamment des décrets exécutifs n° 03-324 du 5 octobre 2003 portant modalités d'établissement du plan permanent de sauvegarde et de mise en valeur des secteurs sauvegardés (PPSMVSS) et n° 03-323 du 5 octobre 2003 portant modalités d'établissement du plan de protection et de mise en valeur des sites archéologiques et de leur zone de protection (PPMVSA).
- 12 Nombreux sont les villages classés à l'époque coloniale sous l'appellation de « site naturel » : villages de Bouzina, de Tagoust, d'Amentane, de Manâa, de Tighanimine à Arris (1928), Villages de Kebach et de Khenguet de Sidi Nadji à Biskra (1928), Villages de Youkous à Tebessa (1928), Village de Tidget Guergour à Bougâa (1928), Villages de Djellal, de Tabardga, de Tizigarine à Khenchela (1928), Place de l'indépendance à Timimoun (1954) Place des Martyrs à Adrar (1955), Belvédère du chemin des Crêtes (1958) et Bordj Polignac (1948) à Alger, etc. La désignation de ces lieux culturels sous le terme « naturel » découle d'une vision européenne à travers laquelle se conjuguent tant bien que mal les tendances du romantisme, qui exalte le sentiment sublimé du pittoresque, et du positivisme qui s'efforce de cadrer l'homme et sa culture dans une optique déterministe).
- 13 Le mérite des résultats, obtenus sur les mortiers traditionnels d'hourdage et de revêtement, revient sans doute à l'abnégation d'un jeune architecte, en l'occurrence Rabah ZADEM, qui a eu le courage d'engager la préparation de son mémoire de magistère sur les mortiers traditionnels de la Casbah auprès du Département des matériaux de l'Université de Boumerdès. La présence également soutenue d'un artisan de Ghardaïa, Beyoub BENNACER, a permis, grâce à son habilité, de mettre en évidence l'aspect déterminant du mode d'exécution des mortiers à l'algéroise.